

Séance du 19 Mai 2017

Etaient présents: Mme Carole FAYOLLE, M. Jean-Louis MERCIER, Mme Véronique TRIBOULET, M. Christian MOREAU, Mme Roberte NEBOUT, Mme Odile VILLENEUVE, M. Franck BERCHEM Excusés :

M. Franck ROYER (pouvoir à Mme Carole FAYOLLE)

Excusés : M. Franck ROYER pouvoir à Mme Carole FAYOLLE

Mme Stéphanie BOUTROUX

M. Fabrice POTHIER

M. Thierry MAROLLES

M. Marc SABATIER

Madame le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour : autorisation de signer la convention de mise à disposition de Camille PALASSE à sa commune d'accueil (Mairie de Saulcet) pour formation (dans le cadre de sa demande de mutation)

A L'unanimité : ajout d'un point à l'ordre du jour

A L'unanimité : autorisation de signer la convention

Madame Véronique TRIBOULET est désignée secrétaire de séance

1/ Approbation du compte rendu du 28 Avril 2017

Vote à **l'unanimité**.

2/ Réalisation d'une ligne de trésorerie

Afin de financer des besoins ponctuels de trésorerie, il est nécessaire de réaliser pour une durée de 1 an une ligne de trésorerie de 150.000€. Cette ligne de trésorerie sera réalisée auprès de la Caisse d'Épargne de Clermont Ferrand.

Caractéristiques : Taux 1.19 %

Commission de non utilisation : 0.25%

Frais de dossier : 0.20%

Le Conseil Municipal approuve à **l'unanimité** la réalisation d'une ligne de trésorerie

3/ Modification du tableau des effectifs

Afin de pouvoir au remplacement de Camille PALASSE qui a obtenu sa mutation à la Mairie de Saulcet il convient de créer un poste d'adjoint administratif. Mme le Maire propose de créer un poste à 30 h pour permettre de juger le travail et le temps passé quitte à permettre 3 h complémentaire et 2h supplémentaires si le travail le nécessite.

D'autre part Mme PARIS reprendra peut être à mi-temps thérapeutique en juillet.

Suppression d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe (35h par semaine)

Création d'un poste d'adjoint administratif (30 h par semaine)

Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} Classe (35h/semaine)

Accord à **l'unanimité**

4/Demande de subvention pour travaux de ravalement de façades : M.MOALIC

Cette subvention est possible dans le cadre du programme OPAH. L'opération programmée de l'habitat consiste à améliorer la qualité et le confort des logements en incitant les propriétaires à réaliser des travaux sans leur logement.

Vichy Communauté accompagne les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs de l'agglomération dans leurs travaux.

Cet accompagnement porte sur la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, des copropriétés égarées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées.

Exemples

Lutte contre l'habitat indigne

Lutte contre la vacance et l'habitat dégradé

Précarité énergétique (travaux aidant à diminuer les dépenses énergétiques des ménages : le remplacement des menuiseries extérieures simple vitrage associé à une isolation des combles ou des murs, changement de chaudière etc...)

Amélioration des copropriétés dégradées

Travaux visant à adapter les logements au vieillissement et au handicap (aménagement d'une pièce à vire au rez de chaussée, remplacement d'une baignoire par une douche, fauteuil monte escalier etc...)

Travaux de réfection de façades visibles depuis l'espace public : enduits/isolation par

Mesures de prévention des logements en zone inondable

Travaux pour rénover les logements vacants

Vichy Communauté subventionne si la commune subventionne également (20 % des dépenses engagées)

M.MOALIC (63 avenue de la gare) a fait une demande subvention pour des travaux de réfection des façades pour un montant de travaux de 2.000 € soit 1.000 € pour Vichy Communauté et 1.000 € pour la commune.

Remarque : Nous pouvons difficilement aller contre ; le risque étant que les demandes de subvention affluent. Nous avons budgété une somme. Mme Le Maire indique que nous subventionneront jusqu'à « épuisement » de la ligne

Vote : **unanimité**

Fin des débats : 20h50

5/Questions diverses

a) Elections Législatives -11 et 18 Juin 2017

Rappel : présence obligatoire (seule excuse la maladie)

Les bureaux ferment à 18h00 au lieu de 19h00

Vous avez vos horaires ; Attention signalé modification pour Franck Berchem et Stéphanie Boutroux

Au 1^{er} tour Franck permanence à 8h00

Au 2^{ème} tour Franck prend la permanence de Stéphanie à 12h30 qui sera donc présente à 8h00

Petits rappels concernant la tenue des bureaux de vote

Pour assister au dépouillement le public, mais aussi conjoints, enfants, scrutateurs sont admis dans la salle de vote à partir du moment où le scrutin est terminé

c'est à dire après 18h00.seuls les membres du bureau restant dans la salle pour accompagner les votants.

Les enfants ne peuvent pas aller dans l'isoloir avec leurs parents (sauf dans le cas où par exemple une maman est seule avec son enfant pour voter)

Un électeur doit obligatoirement passer dans l'isoloir pour voter

La pièce d'identité n'est pas obligatoire (pour les communes de – de 1.000 Hbts) mais elle doit être malgré tout présentée dans le cas où la carte électorales est absente

Chaque électeur doit VOTER avant de signer.

b) Alarme Mairie

Elle est opérationnelle. Les numéros appelés sont ceux dans l'ordre de Jean-Guy, Marc, Christian et Carole ; Reste à voir le déclenchement des appels

Le problème rencontré provient peut être de la programmation (la carte SIM ne semble pas activée) : Franck B va regarder.

c) Incendie famille NEBOUT

Mme le Maire indique qu'elle vient d'envoyer un courrier à M. SZYPULA, Président du CA SDIS, ainsi qu'au colonel par intérim et au centre de Vichy pour exprimer sa colère devant cet horrible incendie qui aurait peut-être pu être évité si matériel nécessaire avait été basé à MAGNET.

Elle doit rencontrer M. SZYPULA mardi matin en Mairie.

Véro demande qu'une copie du courrier soit envoyée à M.DERIoT et BIDAUD ; le Département doit être informé de cette demande.

d) Service technique Commun

Une réunion a eu lieu à Saint Germain des Fossés avec les Maires et élus des communes concernées et les responsables techniques.

Cette réunion avait pour but de faire un bilan du 1^{er} trimestre. Mme le maire nous fera passer son compte-rendu. Il ressort malgré tout qu'il n'y a pas assez de recul et qu'il faudra bien une année pour établir un bilan correct de cette nouvelle façon de travailler. Quelques remarques :

- On aurait pu utiliser le groupement de commande pour l'achat/renouvellement de la mobilière école(mais pas pensé qu'il était possible de voir autre chose que de la voirie).

- Au niveau du budget il faut impérativement que nos prévisions soient prêtes en janvier afin de pouvoir discuter avec St Germain pour les groupements de commande ;

- Se renseigner pour savoir si notre microtracteur est homologué pour circuler sur la route (carte grise, plaque immatriculation ?) ;

- L'ouverture des plis pour le marché voirie aura lieu le 7 Juin prochain à 19H00 à ST Germain. Le titulaire (JLMERCIER) ou le suppléant (T MAROLLES) doit impérativement être présent. Voir entre vous qui y assistera et faire un compte-rendu à Mme Le Maire (la question sera abordée en réunion de la commission voirie samedi 20 Mai).

Fin des questions diverses à 21H15

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à.